

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE QUEYRIERES

Note de présentation brève et synthétique BUDGETS PRIMITIFS 2025 Conseil municipal du 31 mars 2025

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation, elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite du vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Cadre Général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital des emprunts de la commune, le surplus constitue de l'autofinancement qui permet d'abonder le financement des investissements programmés par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux et en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et des subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Le budget 2025 a été réalisé sur les mêmes bases que les années précédentes, il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- de poursuivre les investissements, avec cette année, un recours à l'emprunt,
- de mobiliser des subventions auprès du Département des Hautes-Alpes, de la Région PACA, de l'Etat et de l'Europe chaque fois que c'est possible,
- de ne pas augmenter les taux de fiscalité directe locale.

Budget Principal

La commune a adopté la nomenclature M57 abrégée au 1^{er} janvier 2023.

Le budget principal 2025 s'élève à 3 602 091.01 € (+341 000€/2024) répartis à raison de 1 855 844.08 € (+172 000€/2024) en section de fonctionnement et de 1 746 246.93 € (+168 000€/2024) en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre donc à hauteur de 1 855 844.08 €.

Les dépenses réelles de fonctionnement sont estimées à 1 402 999.56 € (-112 000€) et sont financées en partie par des recettes réelles de fonctionnement d'un montant de 1 388 364.00 €, le reste étant financé par le report de 2024.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	636 689,59	498 557,60	-21,70%
012	charges de personnel	636 000,00	661 000,00	3,93%
014	Atténuation de produits	46 258,00	39 819,00	-13,92%
65	Autres charges de gestion courante	160 113,00	160 593,00	0,30%
66	Charges financières	30 489,60	40 999,96	34,47%
67	Charges spécifiques	2 000,00	2 000,00	0,00%
68	Dotations aux provisions	93,00	30,00	-67,74%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	13 741,27	16 909,27	23,05%
023	Virement à la section d'investissement	157 775,93	435 935,25	176,30%
	TOTAL	1 683 160,39	1 855 844,08	10,26%

Les charges à caractère général (chapitre 011) regroupent l'ensemble des dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services, elles s'élèvent à 498 557.60€. La baisse s'explique par la réalisation en 2024 de travaux de réparation des routes de montagne et du confortement du pont des Barres suite aux intempéries de la fin de l'année 2023, et par un ajustement au plus près des besoins.

Les charges de personnel (012) sont estimées à 661 000€, elles augmentent légèrement par rapport à 2024 en raison du recrutement de deux agents au sein des services techniques et de l'augmentation de 3% du taux de cotisation retraite patronale de la CNRACL (retraite des fonctionnaires).

La commune compte au 1^{er} janvier 2025, 14 agents titulaires dont 7 à temps non complet et 2 agent non titulaire représentant au total 14.71 équivalent temps plein. Un départ à la retraite, déjà remplacé, est prévu en fin d'année 2025.

Le chapitre 014 «Atténuations de produits » retrace le reversement de fonds de péréquation à destination de communes et établissements intercommunaux moins favorisés dans le cadre de la réforme fiscale. Surévalué en 2024, le montant a été ajusté.

Le chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » est évalué à 160 593€, il regroupe les indemnités des élus, les subventions allouées au SDISS et aux associations, les secours et dots et les créances irrécouvrables. Il est stable

Les charges financières (66) (intérêts des emprunts) s'établissent à 40 999.96€. Sa hausse s'explique par la souscription de deux emprunts en 2024 pour un montant total de 415 000€.

Les charges spécifiques (67) regroupent l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Au chapitre 68 est inscrit l'actualisation du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Le chapitre 042 « opération d'ordre de transfert entre sections » concerne l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et des frais des études de l'aménagement de l'Isle de Prelles, de l'agrandissement de l'école et de la restauration de la chapelle de Sachas, non suivies de travaux.

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
013	Atténuation de charges	8 000,00	5 000,00	-37,50%
70	Produits des services, du domaine	81 500,00	92 600,00	13,62%
73	Impôts et taxes	875 406,00	880 046,00	0,53%
74	Dotations et participations	280 774,00	303 218,00	7,99%
75	Autres produits de gestion courante	90 000,00	105 000,00	16,67%
76	Produits financiers	2 000,00	2 500,00	25,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	60 000,00	60 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	285 480,39	407 480,08	42,73%
	TOTAL	1 683 160,39	1 855 844,08	10,26%

L'atténuation de charges (013) correspond au remboursement de rémunérations et de charges du personnel, essentiellement dans le cadre de l'assurance statutaire pour les congés de maladie ou les accidents du travail.

Les produits prévisionnels services et du domaine (chapitre 70) sont estimés à 92 600€ et comprennent principalement les coupes de bois, les redevances de la restauration scolaire et de la garderie, les remboursements (personnel, carburant, assurances) du budget eau et le paiement des interventions pour le Département, EDF et la CCPE.

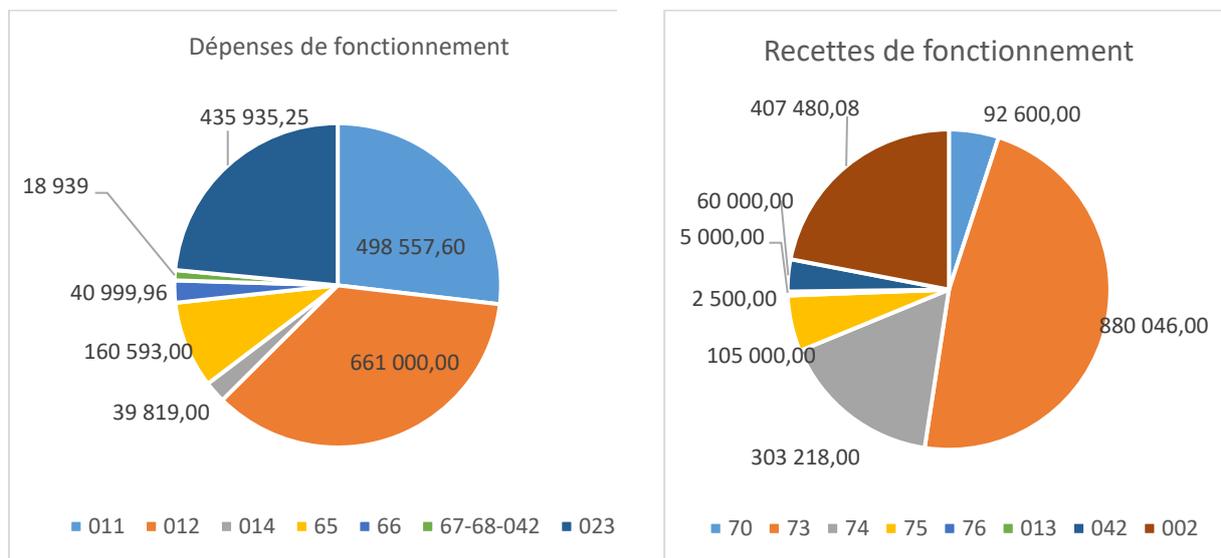
Le chapitre 73 « impôts et taxes » s'élève à 880 046€, il est constitué des produits des impôts locaux, des attributions de compensation de la Fiscalité Professionnelle Unique et de la taxe sur l'électricité.

Les dotations et participations (74) sont estimées à 294 549€ issues de dotations de l'Etat (DGF, Dotation de solidarité rurale), des compensations fiscales, du FCTVA (fonctionnement).

Les autres produits de gestion courante (75) d'un montant de 100 000€ concernent l'encaissement des loyers et des locations de salles et la vente de l'électricité générée par le photovoltaïque de l'école. La hausse s'explique par l'ajustement des recettes issues des loyers et locations de salles.

Le chapitre 042 comprend les travaux en régie, travaux réalisés par les services techniques qui viennent enrichir le patrimoine de la commune.

Le résultat reporté de l'exercice 2024 s'élève à 407 480,08€, en augmentation d'environ 122 000€ par rapport à 2023, qui s'explique par les emprunts réalisés en 2024 pour financer des travaux qui seront finalisés en 2025.



Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un excédent de 435 935,25€ au profit de la section d'investissement (chapitre 023). Il est en augmentation de 278 000€ par rapport à 2023, en raison principalement du montant du résultat reporté.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 1 746 246,93 €

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	285 628,53	73 153,73	-74,39%
16	Emprunts et dettes	155 619,72	187 161,77	20,27%
20	Immobilisations incorporelles	22 512,00	12 222,00	-45,71%
21	Immobilisations corporelles	270 919,56	307 785,43	13,61%
23	Immobilisations en cours	783 236,00	1 105 924,00	41,20%
040	Opérations d'ordre	60 000,00	60 000,00	0,00%
	TOTAL	1 577 915,81	1 746 246,93	10,67%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 187 161,77€, une enveloppe d'un peu moins de 1 415 000€, (+349 000/2024) consacrée aux travaux et aux achats d'équipements. L'augmentation des investissements en 2025 s'explique par la poursuite des projets engagés

en 2024 et notamment l'aménagement de la traversée de Queyrières. L'augmentation du remboursement du capital des emprunts est liée à la souscription de deux emprunts en 2024.

On trouve :

- les opérations courantes dans le cadre d'achat de terrains, d'entretien et de renouvellement de matériel, de réfection de voirie dans les différents hameaux.

- Les opérations qui démarrent ou se poursuivent en 2025 : les travaux de sécurisation des sites d'escalade, le changement des éclairages de la salle polyvalente et de l'école (passage en led), l'achat de caveaux pour le cimetière de Prelles, l'éclairage public, l'opération OPAH, les régularisations foncières des réseaux.

- l'achèvement de deux gros projets qui ont démarrés en 2024 : les travaux pour la protection contre les chutes de blocs au chef-lieu, l'aménagement de la traversée de Queyrières.

n°	Opération	Montant
0303	Cimetière de Prelles	10 000,00
1207	Achat terrains captages	8 000,00
1503	Protection Chute de blocs	304 000,00
198	Achat de terrains	60 000,00
199	Achat de matériel	64 000,00
2019	Eclairage public	10 000,00
202	Sites d'escalade	9 355,43
2203	Travaux rue de la Chapelle - Ste Marguerite	2 910,00
2301	Voirie 2023	28 980,00
2304	Aménagement traversée de Queyrières	801 924,00
2401	Subvention OPAH	10 000,00
2402	Régularisations foncières réseau du SAPET	222,00
2501	Voirie 2025	57 660,00
2502	Travaux forestiers	19 000,00
2503	Régularisations foncières Bouchier/ Villard Meyer	8 880,00
699	Réfection bâtiments communaux	31 000,00
		1 425 931,43

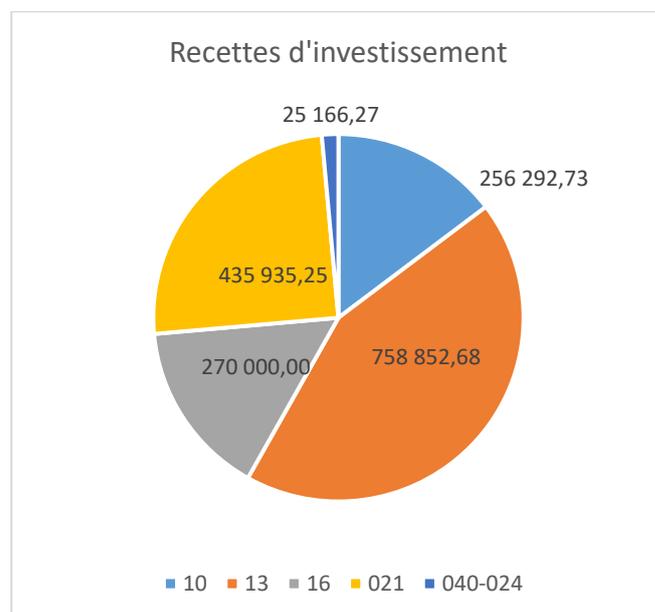
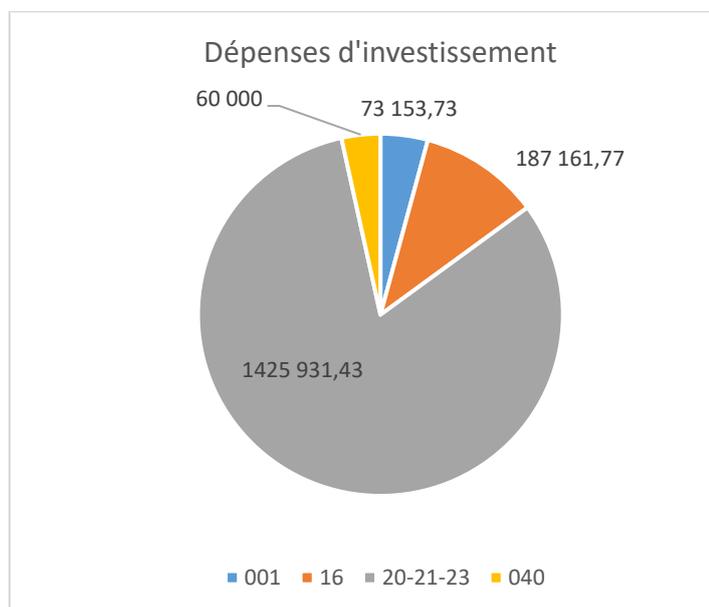
Aux chapitres 040 on trouve les travaux en régie.

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2023	BP 2025	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	435 437,53	256 292,73	-41,14%
13	Subventions d'investissement	462 704,08	758 852,68	64,00%
16	Emprunts	500 000,00	270 000,00	-46,00%
024	Produit des cessions d'immobilisations	8 257,00	8 257,00	0,00%
021	Virement du fonctionnement	157 775,93	435 935,25	176,30%
040	Opération d'ordre	13 741,27	16 909,27	23,05%
	TOTAL	1 577 915,81	1 746 246,93	10,67%

Les recettes d'investissement comprennent l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024), le FCTVA, la taxe d'aménagement, les subventions, la cession de biens. Cette année, le recours à un emprunt (270 000€) est nécessaire pour financer la fin des travaux de la traversée de Queyrières. Des réponses à des demandes de subvention sont encore attendues, elles diminueront d'autant le montant d'emprunt.

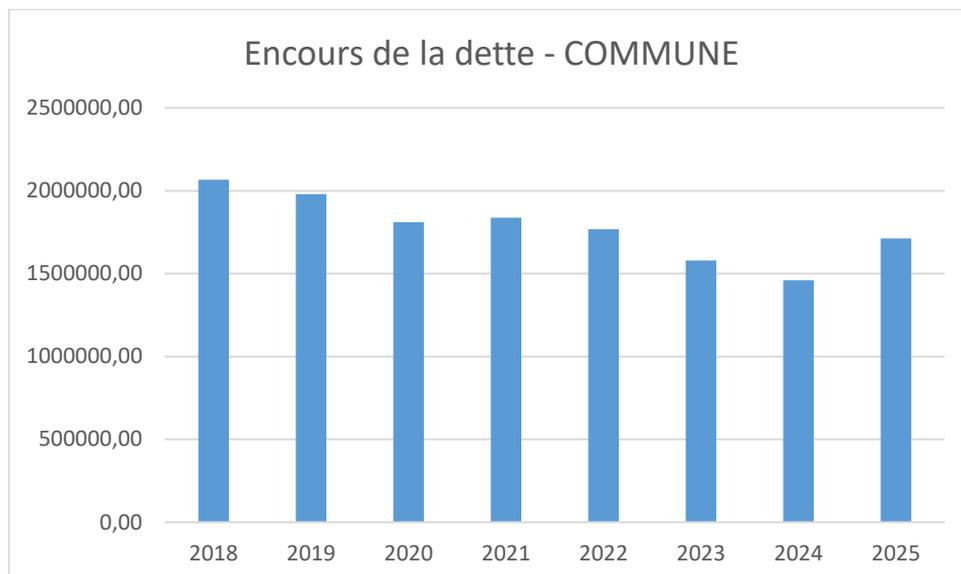
Le compte 040 correspond à l'amortissement des terrains transférés à la CCPE pour la réalisation de la ZA Le Villaret et celui des frais d'études non suivies de travaux.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
2 066 024,67	1 979 663,95	1 810 932,49	1 837 572,01	1 767 161,84	1 579 978,03	1 460 116,21	1 712 600,43



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 1 712 600.43€ soit 1 475.11€ par habitant. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 8.25 années grâce à une épargne brute (différence entre dépenses réelles de fonctionnement et recettes réelles de fonctionnement) de 207 537.31€ au 31 décembre 2024.

Budget Annexe Eau

Le budget retrace les dépenses et des recettes liées au service d'eau potable.

Le budget primitif de l'eau 2025 s'élève à 410 891.23€ répartis à raison de 189 455.21 € en section de fonctionnement et de 221 436.02€ en section d'investissement.

La section de fonctionnement s'équilibre à 189 455.21€, elle est en baisse par rapport à 2024, essentiellement en raison d'une diminution du virement en section d'investissement, mais aussi des charges à caractère général.

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
011	Charges à caractère général	70 877,56	60 401,65	-14,78%
012	Charges de personnel	30 000,00	30 000,00	0,00%
014	Atténuation de produits	16 279,98	17 643,00	8,37%
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00	1 500,00	-50,00%
66	Charges financières	3 419,65	3 145,89	-8,01%
67	Charges exceptionnelles	2 500,00	1 000,00	-60,00%
022	Dépenses imprévues	3 000,00	3 000,00	0,00%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 782,57	57 942,57	5,77%
023	Virement à la section d'investissement	46 886,34	14 822,10	-68,39%
	TOTAL	230 746,10	189 455,21	-17,89%

Les charges à caractère général (011) couvrent les dépenses courantes nécessaires à l'entretien des réseaux, les analyses d'eau, la redevance versée aux agences de l'eau au titre des prélèvements. Elles ont été ajustées au plus près de la réalité, en diminuant les marges.

Les charges de personnel (012) correspondent au remboursement de frais de personnel au budget principal.

L'atténuation de produits (014) recouvre le reversement de la redevance pour pollution d'origine domestique perçu au cours de l'année précédente.

Les charges financières (66) correspondent aux intérêts des emprunts.

Les charges exceptionnelles (67) recouvrent les annulations de titres sur les exercices antérieurs.

Les dotations aux amortissements (042) s'élèvent à 57 942.57 €. L'augmentation s'explique par l'amortissement des travaux réalisés en 2024.

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
70	Produits des services, du domaine	121 000,00	129 000,00	6,61%
78	Reprise sur provisions	-	115,00	
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 669,00	54 368,00	1,30%
002	Résultat reporté	54 077,10	5 972,21	-88,96%
	TOTAL	230 746,10	189 455,21	-17,89%

Les recettes regroupent :

Les produits des services (70) : la vente de l'eau et l'encaissement des redevances : prélèvement, consommation eau potable qui remplace la redevance pollution, et une nouvelle redevance : performance des réseaux d'eau potable.

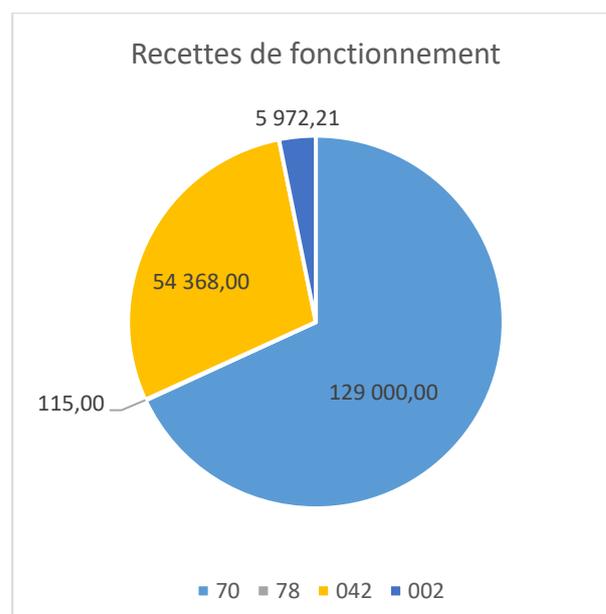
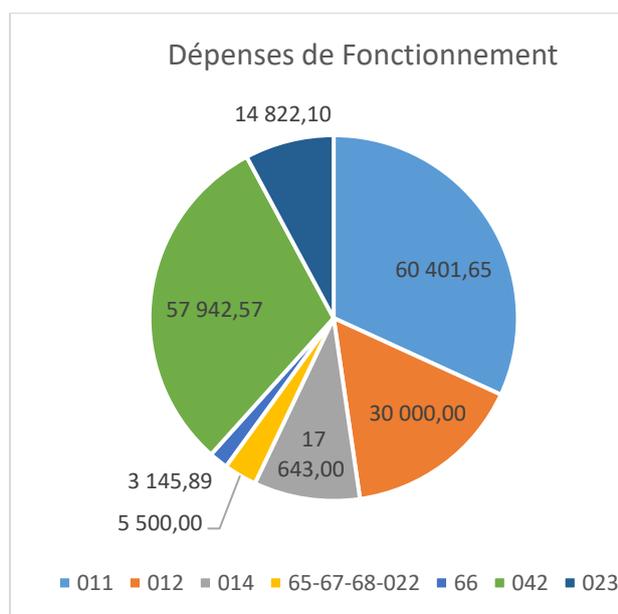
La reprise sur provisions (78) correspond à l'actualisation, à la baisse, du montant des dotations aux provisions représentant 15% du montant des sommes à recouvrer de plus de deux ans.

Les opérations d'ordre (042) concernent les travaux en régie (40 000 €) et le transfert des subventions d'investissement au compte de résultat (14 368 €). La reprise s'effectue au même rythme que l'amortissement des immobilisations pour lesquelles les subventions ont été perçues.

Le résultat reporté (002) de l'exercice 2024 s'élève à 5 972.21€.

Compte tenu de tous ces éléments, la section de fonctionnement dégage un virement de 14 822.10 € au profit de la section d'investissement (chapitre 023).

La baisse significative du résultat reporté et donc du virement vers la section d'investissement s'explique par la part de l'autofinancement dans le financement des travaux, sans recours à l'emprunt.



La section d'investissement s'équilibre à 221 436.02€, elle est stable par rapport à 2024. Le déficit d'investissement reporté pèse sur les dépenses et limite les capacités d'investissement sans le recours à l'emprunt.

Les dépenses d'investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	12 078,92	76 185,35	530,73%
16	Emprunts et dettes	14 708,91	14 982,67	1,86%
20	Immobilisations incorporelles	30 080,00	-	-100,00%
21	Immobilisations corporelles	16 000,00	18 400,00	15,00%
23	Immobilisations en cours	90 264,00	52 500,00	-41,84%
020	Dépenses imprévues	5 000,00	5 000,00	0,00%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	53 669,00	54 368,00	1,30%
	TOTAL	221 800,83	221 436,02	-0,16%

Outre le remboursement du capital de la dette pour 14 982.67 €, une enveloppe de 70 900 € est consacrée aux travaux.

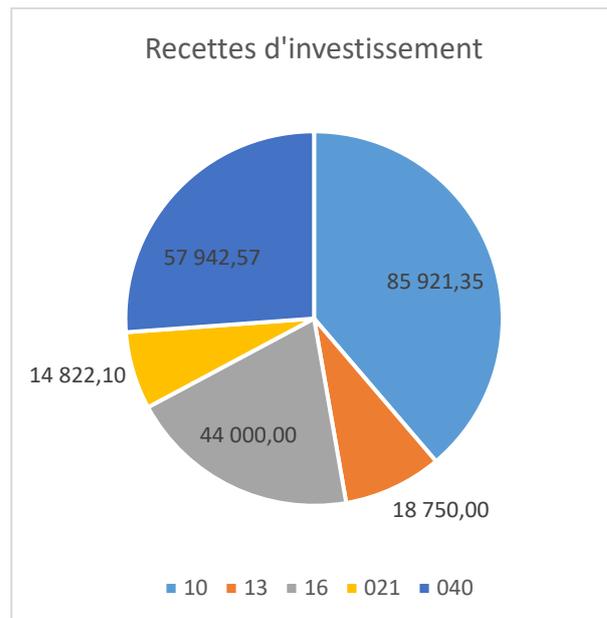
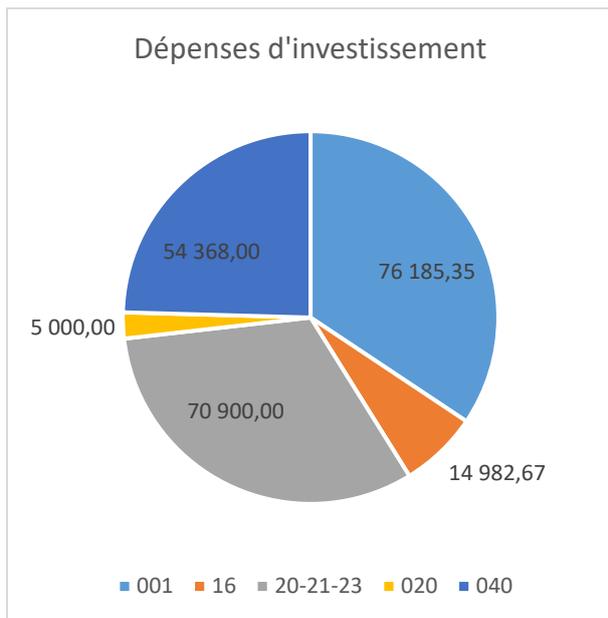
On trouve :

- les travaux sur le réseau de Bouchier afin de sécuriser l'alimentation du village (45 000€),
- la réfection du réseau d'eau de la rue de l'Auche à St Martin (13 000€)
- la réfection du réseau d'eau de Queyrières dans la traversée du hameau (7 500€)
- l'achat de matériaux pour la réfection et la réalisation de divers réseaux (5 400€)

Recettes d'Investissement

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2025	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	15 531,92	85 921,35	453,19%
13	Subventions d'investissement	9 600,00	18 750,00	95,31%
16	Emprunts	95 000,00	44 000,00	-53,68%
021	Virement du fonctionnement	46 886,34	14 822,10	-68,39%
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	54 782,57	57 942,57	5,77%
	TOTAL	221 800,83	221 436,02	-0,16%

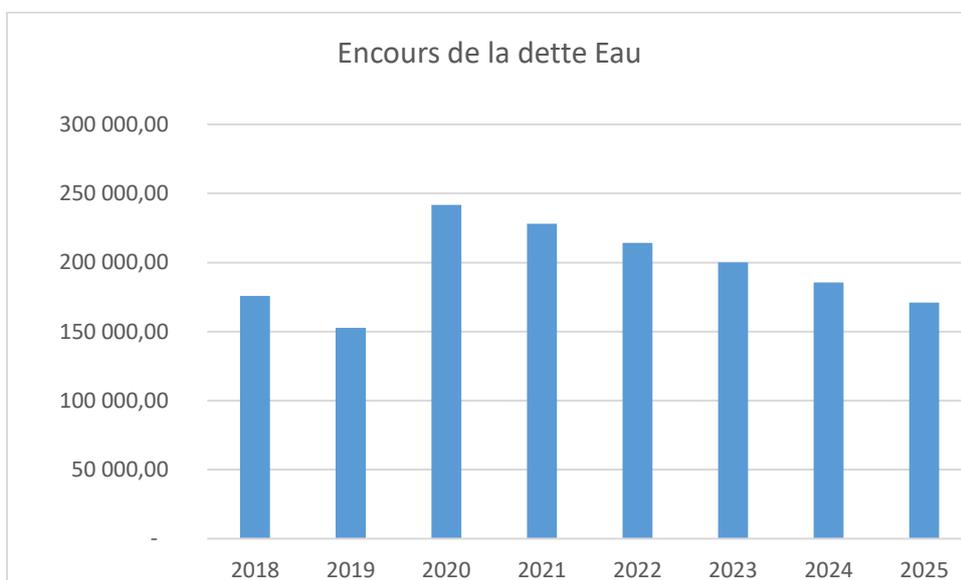
Les dépenses sont équilibrées en recettes par l'autofinancement (virement de la section de fonctionnement et la couverture du déficit d'investissement de l'exercice 2024), le FCTVA, les subventions et un emprunt de 44 000€ maximum, des réponses aux demandes de subvention étant encore en attente.



Etat de la dette

Evolution de l'encours de la dette

2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
175 846,29	152 707,41	241 839,13	228 167,29	214 244,61	200 065,55	185 624,45	170 915,54



L'encours de la dette au 31 décembre 2024 s'élève à 170 915.54 € soit 147.60€ par habitant. La capacité de désendettement, c'est-à-dire le nombre d'années qui serait nécessaire pour rembourser l'encours de la dette si l'autofinancement brut dégagé sur l'exercice d'une année était complètement consacré à ce remboursement est de 4.21 années en raison d'une épargne brute qui a progressé (40567.20€) au 31 décembre 2024.

Budget Annexe Electricité

Jusqu'en 2022 le budget annexe Electricité avait pour seul objet : l'encaissement de la redevance versée par EDSB dans le cadre de la Délégation de Service Public pour la gestion du réseau et la fourniture d'électricité.

Suite à une réflexion avec le Service de Gestion Comptable de Briançon, il a été décidé d'imputer la participation de la commune lors des travaux d'extension ou d'enfouissement sur ce budget. Ce budget est assujéti à la TVA

Le budget primitif de l'électricité 2025 s'élève à 131 915.04€ répartis à raison de 58 976.43 € en section de fonctionnement et de 72 938.61 € en section d'investissement.

La section de fonctionnement qui s'équilibre à 58 976.43 €

La dépense est constituée par les charges à caractère général (1038.54€), l'amortissement des travaux réalisés par la commune (354 €) et le virement à la section d'investissement (57 583.89€).

En recettes, le montant de la redevance de la concession pour le service public de distribution d'électricité d'une durée de 25 ans à compter du 1^{er} janvier 2024, s'élève à 25 000 € HT auquel s'ajoute le résultat d'exploitation 2024 reporté de 33 976.43€.

Dépenses de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2024	Evolution
011	Charges à caractère général	5 565,04	1 038,54	-81,34%
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		354,00	
023	Virement à la section investissement	45 350,00	57 583,89	27,27%
	TOTAL	50 915,04	58 976,43	15,83%

Recettes de fonctionnement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2024	Evolution
75	Autres produits de gestion courante	25 000,00	25 000,00	0,00%
002	Résultat reporté	20 915,04	33 976,43	62,45%
	TOTAL	45 915,04	58 976,43	28,45%

La section d'investissement s'équilibre à 72 938.61€. Il s'agit de la participation de la commune aux travaux réalisés par EDSB à savoir :

- les travaux d'électricité dans le cadre de l'aménagement de la traversée de Queyrières (37 000€)
- l'enfouissement du réseau électrique de la rue du Pelier et de la rue de l'Auche (24 000 €),

qui sont financés par une subvention du Département pour la rue du Pelier et l'excédent de la section de fonctionnement.

Dépenses d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2024	Evolution
001	Déficit d'investissement reporté	4 421,87	11 938,61	169,99%
21	Immobilisations corporelles	29 000,00	24 000,00	-17,24%
23	Immobilisation en cours	25 000,00	37 000,00	48,00%
	TOTAL	58 421,87	72 938,61	24,85%

Recettes d'investissement par chapitre

Chapitre	Intitulé	BP 2024	BP 2024	Evolution
10	Dotations, fonds divers et réserves	4 421,97	11 938,61	
13	Subventions d'investissement	8 650,00	3 062,11	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections		354,00	
021	Virement du fonctionnement	45 350,00	57 583,89	27,27%
	TOTAL	58 421,97	72 938,61	24,85%

Il n'y a pas d'emprunt en cours sur ce budget.